



Bloquée en tunisie suite à vol de carte de résident ar son mari

Par **punauia**, le **19/07/2009** à **20:21**

Bonjour,

Ma nièce tunisienne est mariée depuis plus de 2 ans avec un franco tunisien. Elle est titulaire d'une carte de résident et est étudiante en master à Lyon.

Sans m'étendre, la vie conjugale est devenue un enfer et le pire c'est produit l'an dernier lors d'un séjour en Tunisie. Le mari de ma nièce lui a volé tous ces papiers (passeport + carte de résident), lui intimant l'ordre de rester en Tunisie pour servir sa famille.

Depuis ce dernier est retournée en France et ma nièce est bloquée en Tunisie puisque la préfecture de Lyon lui dit que pour faire un duplicata de sa carte de résident il lui faut revenir en France. Mais comment revenir en France sans carte de résident Le consulat ne semble être d'aucune aide. Il faut dire qu'elle n'a rencontré que des guichetiers et n'a pas obtenu d'entretien avec des responsables.

Je lui est promis de lui venir en aide ne comprenant pas cette situation ubuesque. Je suis actuellement en vacances en Tunisie et je compte contacter l'ambassade à son sujet mais si pouviez me donner des conseils juridiques devant ce genre de situation. Son souhait : revenir en France pour terminer ces études et prendre un nouveau départ dans la vie.

Vous en remerciant par avance,

Cordialement

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **21:29**

Bonjour,

tout d'abord, je vous conseille d'aller déclarer le vol du titre de séjour et du passeport à la police.

Ensuite, muni de cette attestation officielle, rendez vous au consulat.

Le consulat contactera alors la préfecture pour avoir son feu vert ou non et pourra lui remettre un visa retour.

Attention ne tardez pas trop car si elle reste trop longtemps hors de France son titre de résident peut ne pas être renouvelé même si elle revient.

Vous allez être confronté à deux administrations plutôt hostiles alors soyez persévérant, Bon courage!

Par **punauia**, le **20/07/2009** à **13:43**

Merci pour votre réponse. Vous me prévenez de l'hostilité des administrations mais pourquoi ? elle a sa carte de résident donc ça ne se discute plus. Pourquoi la laisser dans le désespoir alors qu'elle est dans son bon droit ? Ne serait-il pas plus simple qu'elle taise les problèmes conjugaux pour juste déclarer la perte et demander le visa de retour ? parce que je n'ai pas tout compris mais il paraît que le consulat demande la signature du mari pour le dossier de visa de retour !!!!! ça me semble totalement incroyable !

Par **anais16**, le **20/07/2009** à **18:20**

Je pense aussi qu'il faut faire au plus simple et juste déclarer un vol.

Je parle d'hostilité car même si elle a un titre de résident, les consulats et préfectures ne font rien pour faciliter ou accélérer les procédures quand il s'agit de personnes étrangères. Tout cela risque donc de prendre un peu de temps, même si au final, elle a droit à sa nouvelle carte bien sûr.